

Programme de recherche sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent

Action concertée thématique

En résumé

Année de concours :	2019-2020
Date limite (avis ou lettre d'intention) :	Mercredi le 11 septembre 2019, 16 h
Date limite (demande) :	Mercredi le 4 décembre 2019, 16 h
Volets ouverts :	Étude longitudinale, projet de recherche, synthèse des connaissances
Montant :	Variable selon les volets
Enveloppe totale du concours :	2 713 728 \$
Durée du financement :	Variable selon les volets
Annnonce des résultats :	Semaine du 24 février 2020

Proposé par :

**Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)**

Table des matières

1. Objectifs	3
2. Contexte	4
3. Priorités de recherche	5
3.1 Priorités transversales	5
3.2 Priorités de recherche spécifiques.....	6
4. Conditions du concours et de la subvention	7
5. Volets offerts dans ce concours	10
6. Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	11
7. Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	13
8. Dates importantes	17
9. Renseignements.....	18
10. Annexe 1 – Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires.....	19
11. Annexe 2 – Dépenses admissibles dans ce concours (pour information seulement)	21
12. Annexe 3 - Grille de signification des cotes et des notes	23
14. Annexe 4 – Liste des projets financés dans le cadre du programme de recherche sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent	24

1. Objectifs

La communauté scientifique est invitée à répondre à cet appel de propositions qui vise à améliorer les connaissances sur les jeux de hasard et d'argent (JHA) et sur le trouble lié au jeu de hasard et d'argent (TJHA), en concomitance ou non avec les problématiques suivantes : troubles liés à l'utilisation de substances (TUS), autres troubles mentaux concomitants, utilisation problématique d'Internet (UPI) ou itinérance (nommées ci-après, et dans le cadre du présent concours, « problématiques associées »).

Les résultats des recherches financées dans le cadre de ce programme devraient contribuer à prévenir et à réduire les conséquences néfastes liées aux JHA et à examiner l'efficacité des traitements pour le TJHA, qu'il soit ou non en concomitance avec les problématiques associées.

Par cette *Action concertée*, le FRQSC et le MSSS souhaitent :

- Accroître le nombre, la qualité et la pertinence des recherches sur les JHA et le TJHA en concomitance ou non avec des problématiques associées;
- Susciter ou consolider des alliances entre la communauté scientifique et les milieux de l'intervention pour favoriser la collaboration dans la réalisation de projets sur cette thématique;
- Innover en développant de nouveaux champs ou objets de recherche sur les JHA et en proposant, à partir de nouvelles connaissances, des moyens pour soutenir et améliorer les services de prévention, de réduction des méfaits (ou des risques) et de traitement du TJHA et des problématiques associées;
- Mettre des moyens à la disposition de la communauté scientifique pour concevoir et déployer des stratégies de diffusion et de transfert des connaissances adaptées aux besoins des milieux (intervenants, gestionnaires et décideurs).

2. Contexte

Initié en 2002, le Programme de recherche portant sur les impacts socioéconomiques des JHA a permis, au cours des deux dernières décennies, d'améliorer les connaissances à plusieurs égards, que ce soit sur les profils des joueurs des JHA, les stratégies de prévention et l'intervention auprès des joueurs à risque, le traitement des personnes qui présentent un TJHA, les outils et instruments de mesure en lien avec les JHA et le TJHA, les politiques publiques relatives à l'offre de jeu, etc.¹.

Le 25 juillet 2018, le Gouvernement du Québec lançait le [Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028 : Prévenir, réduire et traiter les conséquences associées à la consommation de substances psychoactives, à la pratique des jeux de hasard et d'argent et à l'utilisation d'Internet](#) (ci-après « PAID »). La perspective de ce plan inscrit désormais le TJHA dans le champ élargi des dépendances et situe celui-ci dans le courant de la recherche et des politiques publiques au niveau international.

L'identification d'une étiologie similaire au regard du processus et des causes qui mènent à un TJHA ou à un TUS, la constante évolution du domaine des technologies de l'information et des communications, les multiples possibilités offertes par Internet, le développement des connaissances quant aux conséquences négatives de son utilisation pour certaines personnes, sont autant d'éléments justifiant la pertinence d'élargir la conceptualisation du phénomène des dépendances. Le contexte impose le décroisement des problématiques, de manière à tenter d'offrir une réponse adéquate et intégrée aux multiples besoins des personnes présentant un TJHA seul ou associé à une autre problématique (TUS, santé mentale, UPI, etc.).

En effet, les personnes qui pratiquent le jeu en ligne « vivent davantage de répercussions négatives sur le plan de leur vie professionnelle ou relationnelle, de leur santé mentale et physique, de leurs finances et de leur qualité de vie, comparativement aux joueurs en ligne mixte (en ligne et hors ligne) et aux joueurs hors ligne »². Par ailleurs, celles qui s'adonnent aux JHA en ligne, sur des appareils de loterie vidéo (ALV) et autres machines à sous, sont surreprésentées parmi les joueurs et joueuses à risque modéré et les joueurs pathologiques probables. Les ramifications et les liens qui existent entre les JHA, les jeux vidéo et l'utilisation d'Internet mettent au jour de nouvelles réalités qu'il importe de mieux comprendre, au moyen de recherches approfondies.

Dans l'esprit du PAID et en cohérence avec l'objectif 5.2, qui vise à « Favoriser l'innovation, le développement des connaissances et le transfert des connaissances relatives à la consommation de SPA, à la pratique de JHA, à l'utilisation d'Internet et aux phénomènes associés afin d'améliorer les soins et les services », de nouvelles questions de recherche émergent. Parmi celles-ci figurent, à titre d'exemple, les suivantes : Quels sont les effets de la constante évolution du domaine des

¹ Les personnes intéressées à déposer une demande sont invitées à consulter la liste des projets de recherche qui ont été financés dans le cadre du programme de recherche portant sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent depuis 2002, présentée en annexe.

² Papineau, E., Lacroix, G., Sévigny, S., Biron, J. F., Corneau-Tremblay, N., et Lemétayer, F. (2018). Assessing the differential impacts of online, mixed, and offline gambling. *International Gambling Studies*, 18(1), 69-91; tiré de *Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028*; p.20.

technologies de l'information et des communications sur les habitudes de jeu, notamment chez certains sous-groupes d'individus ? Quelles sont les conséquences, positives comme négatives, de l'utilisation de ces technologies sur les habitudes de jeu, notamment chez certains sous-groupes ? Le jeu en ligne exige-t-il des actions particulières pour prévenir, réduire ou traiter les conséquences qui lui sont associées? Rappelons, à cet égard, la reconnaissance par l'Organisation mondiale de la santé, du trouble du jeu vidéo dans la dernière édition de la *Classification internationale des maladies*.

Dans ce contexte, le FRQSC s'associe au MSSS et invite la communauté scientifique à soumettre des propositions de projet susceptibles de répondre aux priorités de recherche du présent concours.

3. Priorités de recherche

En plus de répondre aux objectifs de ce concours, les propositions soumises devront répondre aux priorités transversales ainsi qu'à l'une ou l'autre des priorités de recherche spécifiques suivantes :

3.1 Priorités transversales

Les personnes intéressées par le présent concours devront se livrer, dans leur proposition, à une démonstration étayée des aspects suivants :

- L'inclusion dans le projet d'au moins un des groupes reconnus comme étant plus vulnérables au regard des JHA dans le PAID soit : les jeunes de 15 à 25 ans, les joueurs ou joueuses en ligne, d'ALV, de machine à sous ainsi que d'autres joueurs ou joueuses à risque;
- La plus-value du projet proposé par rapport aux recherches en cours ou réalisées, notamment dans le cadre des concours précédents de même qu'à l'état d'avancement des connaissances en général ;
- L'inscription de la démarche de recherche dans une perspective comparative, canadienne et internationale (lorsque le projet s'y prête);
- La contribution potentielle du projet à générer des retombées ou des pistes d'action applicables par les personnes œuvrant dans les milieux décisionnels ou de la pratique au Québec;
- La présence d'expertises disciplinaires multiples au sein de l'équipe de recherche : a minima deux disciplines doivent y être représentées. Dans le cas contraire, la décision devra être justifiée;
- Une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer la décision et l'intervention autour de la thématique des impacts socioéconomiques des JHA.

Le non-respect de ces exigences pourrait entraîner le rejet de la proposition à l'étape de la lettre d'intention.

3.2 Priorités de recherche spécifiques³

Les propositions soumises dans le cadre du présent concours devront offrir une démonstration explicite de leur capacité à répondre à une ou plusieurs des priorités suivantes (lesquelles devront être clairement identifiées dans la section du formulaire prévue à cet effet) :

1. Poursuivre les études sur les nouvelles formes de jeux et leur potentiel d'induire une dépendance, en mettant l'accent sur la pratique du jeu sur Internet et en portant une attention particulière à l'une ou l'autre des dimensions suivantes : la précocité des joueurs et joueuses, la prévalence et les conséquences à long terme, qu'elles soient positives ou négatives, des pratiques de *gaming* et de *gambling*;
2. Approfondir les connaissances quant aux trajectoires des personnes qui présentent un TJHA, en concomitance ou non avec des problématiques associées, afin d'adapter les stratégies de prévention et les interventions cliniques leur étant destinées ainsi qu'aux membres de leur entourage;
3. Cerner les aspects communs et spécifiques au TJHA et aux TUS (facteurs de risque, critères diagnostiques, stratégies de traitement, etc.);
4. Évaluer l'efficacité des programmes de prévention, de réduction des méfaits ou des traitements pour le TJHA seul ou en concomitance avec des problématiques associées;
5. Offrir un état des lieux quant aux phénomènes et aux traitements émergents en matière de TJHA seul ou en concomitance avec une ou des problématiques associées et émettre des recommandations quant aux avenues les plus prometteuses, tant sur les plans de la prévention, de l'intervention que de la recherche;
6. Effectuer une synthèse des principaux résultats des projets de recherche préalablement financés dans le cadre du programme de recherche *Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent* et apprécier les retombées de ces résultats, tant sur les plans des politiques publiques, de la prévention que de l'intervention primaire et secondaire. Cette analyse devra permettre de formuler des recommandations pour guider les réflexions et actions futures des principaux acteurs du domaine et de déterminer les avenues de recherche les plus prometteuses.

Les résultats des recherches financées dans le cadre de ce programme devraient contribuer à prévenir et à réduire les conséquences associées à la pratique de JHA et à examiner l'efficacité des traitements pour les TJHA, qu'ils soient ou non en concomitance avec des problématiques associées.

³ Il est à noter que les projets visant le développement de programmes d'intervention ou de formation ne seront pas jugés recevables dans le cadre du présent concours. Par ailleurs, l'évaluation de l'efficacité des programmes d'intervention ou de formation existants est recevable, tel que mentionné.

4. Conditions du concours et de la subvention

- Cette *Action concertée* permettra d'offrir des subventions sous les volets suivants : projet de recherche, synthèse des connaissances et étude longitudinale.
- Le début de la période de subvention est établi au 1^{er} mars 2020 et la date de fin est variable selon le volet. Dans tous les cas, le [Rapport de recherche du programme Actions concertées](#), présentant les résultats du projet, doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention. Une portion représentant 25 % de la dernière année de la subvention sera retenue jusqu'à l'approbation de ce rapport par le FRQSC. Un second rapport final, de nature administrative, devra également être rempli 6 à 9 mois après le dépôt du dernier rapport financier, afin de permettre au Fonds et à ses partenaires de documenter l'impact des subventions offertes.
- La subvention doit être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation de la recherche.
- Les montants prévus pour les subventions sont précisés au tableau « [Volets offerts dans ce concours](#) ».
- Le montant maximal prévu pour une étude longitudinale est de 533 000 \$. À ce montant s'ajoute celui des frais indirects de recherche (FIR) ([RGC](#), section 8.2) représentant 27% du montant de la subvention. Cette somme est versée à l'établissement gestionnaire de la subvention.
- Les lettres d'intention et les demandes de financement peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Cette *Action concertée* s'adresse aux chercheurs ou chercheuses universitaires (incluant les chercheurs d'établissement qui répondent aux conditions d'admissibilité du statut *chercheur ou chercheuse universitaire*), aux chercheurs universitaires cliniciens ou chercheuses universitaires cliniciennes ou de collègue qui peuvent agir à titre de chercheur principal ou chercheuse principale, de cochercheur ou cochercheuse sauf pour les personnes retraitées qui ne peuvent agir qu'à titre de cochercheur ou cochercheuse. En plus des cochercheurs et cochercheuses, les équipes peuvent s'adjoindre des collaborateurs ou collaboratrices répondant à tous les statuts relatifs aux subventions ([RGC](#), p. 5 et suivantes).
- Les chercheurs ou chercheuses universitaires, chercheurs universitaires cliniciens ou chercheuses universitaires cliniciennes occupant au sein de leur université un poste ne menant pas à la permanence (chercheurs ou chercheuses sous octroi) doivent fournir une lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'ils conserveront ce statut pour toute la durée de la subvention. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne sous octroi. Cette lettre doit être jointe dans la section « Autres documents » du formulaire de demande.
- Les cochercheurs ou cochercheuses à la retraite doivent fournir une lettre de l'établissement universitaire indiquant que la personne possédait, avant son départ à la retraite, un poste régulier de professeur ou professeure, qu'elle bénéficiera pour la durée de la subvention d'un

local et du soutien logistique nécessaire à la réalisation de ses activités de recherche et qu'elle continuera, le cas échéant, à former des étudiants et des étudiantes. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne retraitée. Cette lettre doit être jointe dans la section « Autres documents » du formulaire de demande.

- **Dans le cadre de ce concours, une seule lettre d'intention et une seule demande peuvent être déposées à titre de chercheur principal ou de chercheuse principale, tous volets confondus.**
- **Dans le cadre de ce concours, les cochercheurs et les cochercheuses (incluant le chercheur principal ou la chercheuse principale) peuvent participer à un maximum de quatre lettres d'intention et de quatre demandes.**
- Cette *Action concertée* répond aux règles établies par le FRQSC dans les [Règles générales communes](#) et le [programme Actions concertées](#) quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles⁴, au respect de la propriété intellectuelle⁵, aux montants alloués, aux périodes d'attribution, aux règles d'admissibilité, de même qu'à la définition des statuts.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document du [programme Actions concertées](#). Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation utilisés par le comité de pertinence et par le comité scientifique sont précisées.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du [programme Actions concertées](#), le chercheur principal ou la chercheuse principale qui recevra un financement **doit** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les membres de l'équipe ou des équipes financées, le ou les partenaire(s) de l'*Action concertée* et un ou plusieurs membres du FRQSC. Organisées par le FRQSC, elles permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche. Ces rencontres mettent également à profit les résultats auprès des partenaires de cette *Action concertée*. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les personnes titulaires d'une subvention doivent démontrer une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier. Le FRQSC a développé un guide pour la présentation des rapports de recherche des projets financés dans le cadre du programme *Action concertée*, soit le [Guide 1 :4 :20](#)⁶, que les personnes titulaires d'une subvention devront utiliser pour la présentation de leur rapport de recherche. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires font également partie du rapport.
- Après le dépôt du rapport de recherche, le FRQSC organise une rencontre de transfert des connaissances visant à faire connaître les résultats à un public plus large d'utilisateurs potentiels. Les chercheurs principaux ou chercheuses principales des projets financés sont

⁴ Voir l'Annexe 2

⁵ Voir l'Annexe 1

⁶ [Guide pour la rédaction du rapport scientifique](#) conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 :4 :20).

tenus d'y participer. Les frais de déplacement inhérents à cette activité doivent être prévus dans le budget de la subvention.

- Les personnes titulaires d'une subvention à la suite de ce concours doivent indiquer, dans tout rapport, article ou communication que la recherche a été subventionnée par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture, en collaboration avec **le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)** dans le cadre du [programme *Actions concertées*](#). Un rappel sera fait par le FRQSC aux personnes titulaires d'un octroi afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des rencontres de suivi et de transfert des connaissances.
- Les chercheuses et chercheurs de collège inscrits dans une demande de subvention à titre de chercheur principal ou chercheuse principale ou de cochercheur ou cochercheuse peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000 \$ par an et demander un déchargement d'enseignement en vertu du programme [Déchargement d'enseignement pour la recherche au collégial](#). Ces fonds sont toutefois conditionnels à la disponibilité de crédits. Les chercheurs ou chercheuses de collège qui désirent bénéficier d'un supplément statutaire ou d'un déchargement de tâche doivent compléter dans leur propre Portfolio électronique la demande de [Déchargement d'enseignement pour la recherche au collégial](#).
- À l'instar de tous les programmes du Fonds Société et culture, les récipiendaires des subventions offertes dans le cadre du programme *Actions concertées* doivent souscrire à la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) des Fonds de recherche du Québec.
- À l'instar de tous les programmes du Fonds Société et culture, les récipiendaires des bourses et subventions offertes dans le cadre du programme *Actions concertées* s'engagent à respecter la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) et la [Politique sur la diffusion en libre accès](#) des Fonds de recherche du Québec.

5. Volets offerts dans ce concours

Type de financement	Volet**	Durée	Montant maximum*
Fonctionnement pour la réalisation de la recherche	Projet de recherche	2-3 ans	155 000 \$
	Synthèse des connaissances	18 mois	60 000 \$
	Étude longitudinale (maximum 3)***	4 ans	533 000 \$

* Ce montant inclut les frais pour la participation à des activités de partenariat, de mobilisation, de transfert et de diffusion de la recherche, y compris les activités de suivi et de transfert des connaissances organisées par le FRQSC.

**L'attribution des subventions se fera en fonction de l'excellence scientifique – en fonction des critères d'évaluation scientifique présentés dans la section suivante – tous volets confondus.

***Un maximum de trois subventions s'inscrivant dans le volet « étude longitudinale » sera attribué. De plus, pour ce dernier volet et dans le cadre du présent concours, le seuil de financement (évaluation scientifique) est établi à 80 %.

Définition des volets

Pour voir la description des volets « projet de recherche » et « synthèse des connaissances », veuillez consulter la page du [programme Actions concertées](#) sur le site Web du FRQSC.

Étude longitudinale

L'objectif de ce volet est de soutenir des projets d'analyse longitudinale, menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs et de chercheuses, visant à répondre aux besoins et aux priorités énoncés dans l'appel de propositions. Les projets financés dans ce volet doivent démontrer leur potentiel à améliorer la compréhension des trajectoires d'une population donnée et à dégager des facteurs explicatifs et des tendances en lien avec la population à l'étude. Les propositions doivent également faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer la prise de décision et l'intervention.

6. Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire de la lettre d'intention dans le Portfolio électronique du chercheur principal ou de la chercheuse principale, disponible dans [FRQnet](#). À cette étape, seuls le curriculum vitæ ([CV commun canadien](#)) et le fichier joint des [contributions détaillées](#) du chercheur principal ou de la chercheuse principale sont exigés. Ce dernier doit être complété sur le fichier prévu à cet effet disponible dans la boîte à outils des règles du [programme Actions concertées](#).

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et elle est assortie d'un seuil global de passage de 70 %⁷. Pour de plus amples informations à propos de la préparation de la lettre d'intention et de l'évaluation de pertinence, les personnes intéressées sont invitées à consulter les règles du [programme Actions concertées](#). Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

⁷ Voir l'[Annexe 3](#).

PROJET DE RECHERCHE ET ÉTUDE LONGITUDINALE

Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux priorités énoncés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none">• Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions• Réponse du projet aux priorités inscrites dans l'appel de propositions• Effort d'appropriation des priorités énoncées dans l'appel de propositions	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none">• Applicabilité des résultats attendus• Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics	30 points
Transfert des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none">• Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée• Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée	10 points

SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux priorités énoncés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions • Réponse du projet aux priorités inscrites dans l'appel de proposition • Effort d'appropriation des priorités énoncées dans l'appel de propositions 	<p>60 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	<p>25 points</p>
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats, incluant les partenaires de l'Action concertée 	<p>15 points</p>

Les recommandations du Comité de pertinence seront transmises au Comité d'évaluation scientifique. Les personnes qui déposent une demande de financement devront donc tenir compte des commentaires et des suggestions proposés à cette étape. Sinon, elles devront justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

7. Demande de financement : contenu et critères d'évaluation

Les personnes dont la candidature est retenue à l'étape d'évaluation de pertinence sont invitées à déposer une demande de financement complète. Pour ce faire, elles doivent remplir le formulaire dans le Portfolio électronique du chercheur principal ou de la chercheuse principale, disponible dans [FRQnet](#). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Toutefois, en ce qui a trait au volet « étude longitudinale » du présent concours, **le seuil de financement est établi à 80 %**. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

PROJET DE RECHERCHE

Critères	Indicateurs	Pondération
Projet	<ul style="list-style-type: none"> • Originalité et contribution à l'avancement des connaissances (13 pts) • Clarté de la problématique, pertinence de l'approche théorique et précision des objectifs poursuivis (12 pts) • Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique (15 pts) • Réalisme des prévisions budgétaires et du calendrier (5 pts) • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) 	<p>50 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (activités de transfert, communications, colloques, encadrement d'étudiantes et d'étudiants, publications, subventions, etc.) (10 pts) • Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées et stratégie de transfert	<ul style="list-style-type: none"> • Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) • Stratégie de diffusion (publications et colloques scientifiques, etc.) et de transfert des connaissances pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche et liens avec les partenaires du milieu, y compris les partenaires de l'Action concertée (10 pts) 	20 points
Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche et variété des tâches et des responsabilités prévues (10 pts) 	10 points

SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES

Critères	Indicateurs	Pondération
Projet de synthèse	<ul style="list-style-type: none"> • Originalité et contribution à l'avancement des connaissances (13 pts) • Clarté de la problématique, pertinence de l'approche théorique et précision des objectifs poursuivis (12 pts) • Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique (15 pts) • Réalisme des prévisions budgétaires et du calendrier (5 pts) • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) 	<p style="text-align: center;">50 points</p> <p style="text-align: center;">Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des réalisations et des activités de recherche, reconnaissance par les pairs et rayonnement (activités de transfert, communications, colloques, encadrement d'étudiants, publications, subventions, etc.) (10 pts) • Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet (10 pts) 	<p style="text-align: center;">20 points</p>
Retombées anticipées et stratégie de transfert	<ul style="list-style-type: none"> • Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) • Stratégie de diffusion (publications et colloques scientifiques, etc.) et de transfert des connaissances pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée (10 pts) 	<p style="text-align: center;">20 points</p>
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des activités proposées pour former la relève étudiante à la recherche et variété des tâches et responsabilités prévues à cet effet dans le cadre du projet (10 pts) 	<p style="text-align: center;">10 points</p>

ÉTUDE LONGITUDINALE

Critères	Indicateurs	Pondération
Projet	<p>1) Orientation générale de l'étude (20 pts)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'état des connaissances et contribution potentielle de l'étude à l'avancement des connaissances • Clarté de la problématique et importance des objectifs poursuivis • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence <p>2) Stratégies de recueil et d'analyse des données (25 pts)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarté des hypothèse(s) et objectifs spécifiques • Pertinence du type d'analyse retenu • Rigueur de la méthodologie (précisions quant aux clientèles; variables; durée du suivi; intervalles; type de données collectées et mode de collecte des données; stratégie(s) d'analyse; moyens de contrer les biais; validation des données; analyse et modélisation des résultats, etc.). <p>3) Réalisme des prévisions budgétaires et du calendrier (5 pts)</p>	<p>50 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (publications dans des revues à portée internationale, autres publications, encadrement d'étudiantes et d'étudiants, subventions, activités de transfert, communications, colloques, etc.) (15 pts) • Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet (10 pts) 	25 points
Retombées anticipées et stratégie de transfert	<ul style="list-style-type: none"> • Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (7 pts) • Stratégie de diffusion (publications et communications scientifiques) et de transfert des connaissances pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche et liens avec les partenaires du milieu, y compris les partenaires de l'Action concertée (8 pts) 	15 points
Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche et variété des tâches et des responsabilités prévues (10 pts) 	10 points

8. Dates importantes

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne sur le Portfolio électronique disponible dans [FRQnet](#), doit être transmis⁸ au plus tard le **mercredi 11 septembre 2019 à 16 h**, de même que les documents à joindre. Les lettres d'appui des partenaires doivent être numérisées et insérées dans la section « Autres documents » du formulaire électronique.

L'annonce des résultats de l'évaluation de pertinence est prévue dans la semaine du 14 octobre 2019 et se fera par courriel.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne sur le Portfolio électronique, disponible dans [FRQnet](#), doit être transmis au plus tard le **mercredi 4 décembre 2019 à 16 h**, de même que les documents à joindre. Les lettres d'appui des partenaires doivent être numérisées et insérées dans la section « Autres documents » du formulaire électronique.

L'ensemble des documents requis dans le cadre de ce concours devront être déposés selon les modalités mentionnées ci-dessus, et ce, au plus tard à l'heure de clôture du concours. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du concours. Un dossier ne présentant pas tous les documents requis à l'intérieur des délais prescrits est déclaré non admissible.

Tel que stipulé au point 3.3 des [Règles générales communes](#) des Fonds de recherche du Québec : « La personne qui présente une demande assume l'entière responsabilité de son dossier. Celui-ci doit être complet et répondre à chacune des exigences du programme. »

De plus, aucun document transmis après la date limite ni aucun document joint au dossier de la demande et qui n'est pas permis par les règles du programme ne sont soumis au comité d'évaluation.

L'annonce officielle des résultats est prévue **dans la semaine du 24 février 2020.**

Le début du projet est prévu pour le **1^{er} mars 2020.**

⁸ Ne pas oublier de transmettre la lettre d'intention ou la demande une fois complétée. Il est possible de vérifier en tout temps que le formulaire est bien transmis dans le Portfolio électronique à la section « Mes formulaires ». La mention « Transmis au Fonds » doit y apparaître une fois que l'établissement en aura fait l'approbation, et ce, au plus tard à la date et à l'heure de clôture du concours. Ceci atteste de la réception de la lettre d'intention ou de la demande au Fonds.

9. Renseignements

Pour obtenir plus d'information sur ce concours

Marilyne Choquette

Responsable de programmes

Fonds de recherche du Québec – Société et culture

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192

Courriel : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca ou marilyne.choquette@frq.gouv.qc.ca

Pour toute question ou tout problème d'ordre technique

Élizabeth Pelletier

Technicienne en administration

Fonds de recherche du Québec – Société et culture

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3182

Courriel : elizabeth.pelletier@frq.gouv.qc.ca

10. Annexe 1 – Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, les partenaires de l'*Action concertée* et le Fonds Société et culture reconnaissent la propriété intellectuelle des titulaires des octrois sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de l'*Action concertée*. Une entente de recherche peut prévoir un partage de la propriété intellectuelle entre les titulaires d'octroi et la communauté qui collabore à la recherche (p. ex. : entente de recherche avec une communauté issue des Premières Nations, des Inuits ou des Métis du Canada).

Données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Toute demande relative à l'utilisation des données brutes originales et des travaux de recherche intérimaires à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, doit être formulée directement aux titulaires des octrois et, lorsqu'applicable en vertu d'une entente de recherche, à la communauté qui collabore à la recherche. Les titulaires d'octrois et la communauté qui collabore à la recherche, le cas échéant, sont les seuls propriétaires de ces données et de ces travaux et seules personnes autorisées à fournir de telles informations dans le respect des règles⁹ balisant l'utilisation et la diffusion de renseignements personnels colligés dans le cadre d'une recherche. Parallèlement, afin que les parties puissent répondre adéquatement de l'investissement qu'il a fait en lien avec cette *Action concertée*, la personne titulaire d'un octroi sera invitée par le FRQSC, dans le cadre des activités de suivi, à faire part des activités de diffusion des résultats de recherche faits ou à venir pendant le déroulement de la recherche.

Rapport final et les résultats de recherche

Les partenaires peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, ils peuvent utiliser les résultats

⁹ IRSC, CRSNG, CRSH, Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains, 1998 (avec les modifications de 2005 et en 2011 est devenu le Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche, <http://www.rcr.ethics.gc.ca/fra/policy-politique/framework-cadre/>), Politique sur la conduite responsable en recherche sept 2015 (<http://www.frg.gouv.gc.ca/conduite-responsable>)

de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site web). Le FRQSC s'assure auprès de la personne titulaire de l'octroi qu'elle détient tous les droits lui permettant de rendre ces résultats disponibles. Pour ce faire, la mention suivante est précisée au moment de l'octroi :

« En acceptant la subvention, le responsable de la recherche octroie une licence non exclusive et transférable au Secrétariat et aux autres partenaires financiers, et au FRQSC sur le rapport final et les résultats de recherche qui auront fait l'objet d'une diffusion publique. Cette licence permet de les reproduire, de les traduire, de les communiquer au public par quelque moyen que ce soit, de les représenter ou d'exécuter en public et de réaliser des travaux de recherche ultérieurs à partir de ces résultats. Cette licence est accordée sans limites territoriales et sans limites de temps. »

Le FRQSC s'engage à obtenir de la personne responsable de la recherche un engagement par voie électronique de son acceptation des termes et des conditions rattachées à l'octroi étant entendu que le FRQSC s'est engagé à fournir aux partenaires tout document, rapport et renseignement que celui-ci pourrait raisonnablement exiger pour suivre les activités du FRQSC en lien avec l'Action concertée. Lorsqu'applicable, la personne responsable de la recherche obtiendra les autorisations requises de la communauté qui collabore à la recherche.

Citations appropriées

Les partenaires et les titulaires des octrois s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, la personne titulaire octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée aux partenaires. La personne titulaire de l'octroi garantit aux partenaires qu'elle détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.

11. Annexe 2 – Dépenses admissibles dans ce concours (pour information seulement)

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	PROJET DE RECHERCHE	ÉTUDE LONGITUDINALE	SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES	CHERCHEUR DE COLLÈGE
Soutien aux étudiants - rémunération	Étudiants collégiaux - rémunération (incluant les avantages sociaux)				
	Étudiants de 1er cycle - rémunération (incluant les avantages sociaux)				
	Étudiants de 2e cycle - rémunération (incluant les avantages sociaux)				
	Étudiants de 3e cycle - rémunération (incluant les avantages sociaux)				
	Stagiaires postdoctoraux - rémunération (incluant les avantages sociaux)				
Soutien aux étudiants - bourses et compléments de bourses	Étudiants collégiaux - bourses				
	Étudiants de 1er cycle - bourses				
	Étudiants de 2e cycle - bourses				
	Étudiants de 3e cycle - bourses				
	Stagiaires postdoctoraux - bourses				
Soutien au personnel hautement qualifié	Techniciens de recherche - rémunération (incluant les avantages sociaux)				
	Professionnels de recherche - rémunération (incluant les avantages sociaux)				
Soutien au personnel administratif	Personnel administratif - rémunération (incluant les avantages sociaux)				
Soutien aux chercheurs et aux partenaires	Chercheurs de collège - Dégagement				
	Chercheurs universitaires - Dégagement				
	Partenaires - Dégagement				

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	PROJET DE RECHERCHE	ÉTUDE LONGITUDINALE	SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES	CHERCHEUR DE COLLÈGE
Honoraires et dédommagement	Conférenciers invités				
	Chercheurs invités				
	Services ou expertises scientifiques				
	Artistes professionnels				
	Développement d'un plan d'affaires formel				
	Participants de l'étude				
Frais de déplacement et de séjour	Déplacements liés à la recherche				
	Congrès (séminaires, symposiums, conférences)				
Autres types de dépenses admissibles	Autres dépenses liées à la recherche				
Matériel, équipements et ressources	Matériel et fournitures de recherche				
	Sécurité et élimination sûre des déchets				
	Équipements (achat, location, coûts d'exploitation, entretien, installation, réparation)				
	Ressources liées aux activités cliniques				
	Animaux de laboratoire				
	Transport de matériel et d'équipement				
	Achat et accès à des banques de données				
	Fournitures informatiques				
Frais de télécommunication	Télécommunications				
Frais de diffusion et de transfert de connaissances	Traduction				
	Diffusion et transfert de connaissances				
	Publications démontrant la contribution de la production à l'avancement des connaissances, destinées à la communauté de la recherche				
	Plateformes numériques : site Web et média sociaux				
	Organisation d'événements ou d'activités				

■ Dépenses non admissibles

* Ces fonds sont conditionnels à la disponibilité des crédits

12. Annexe 3 - Grille de signification des cotes et des notes

	%	QUALIFICATIF	DESCRIPTIF
CANDIDATURE RECOMMANDÉE	90-100%	Exceptionnel (A+)	<ul style="list-style-type: none"> Présente des forces ou des qualités qui excèdent la norme d'excellence ¹.
	80-89,9%	Excellent (A) <u>NORME</u> ¹	<ul style="list-style-type: none"> Satisfait à la norme d'excellence ¹. Certaines améliorations sont néanmoins possibles/envisageables.
	70-79,9%	Très bien (B)	<ul style="list-style-type: none"> Satisfait partiellement à la norme d'excellence ¹. Comporte des faiblesses ou des lacunes <u>mineures à modérées</u> nécessitant des ajustements ou des améliorations.

70% → **Seuil de passage pour un critère éliminatoire et seuil de recommandation pour une candidature**

CANDIDATURE NON RECOMMANDÉE	60-69,9%	Bien à Faible (C)	<ul style="list-style-type: none"> Ne satisfait pas à la norme d'excellence¹. Comporte des faiblesses ou des lacunes importantes à majeures nécessitant des améliorations ou des ajustements substantiels.
	59,9% et moins	Inadéquat / Insuffisant (D)	<ul style="list-style-type: none"> Ne répond pas au critère examiné ou ne peut pas être évalué en raison d'informations manquantes ou incomplètes.

ÉCHEC (E)

La demande de financement (ou lettre d'intention) **n'atteint pas le seuil passage sur un critère éliminatoire ou le seuil de recommandation pour financement.**

- ¹ NORME D'EXCELLENCE** : Présente le niveau d'originalité, de pertinence, de précision ou de qualité qui correspond aux meilleurs standards dans le domaine, considérant les particularités des communautés (ex. : étudiants, chercheurs, praticiens, etc.) auxquelles le programme s'adresse.

14. Annexe 4 – Liste des projets financés dans le cadre du programme de recherche sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent

Nom, prénom	Établissement	Volet	Titre	Date de dépôt du rapport final ou du dépôt de thèse ¹⁰
CONCOURS 2014-2015				
Brunelle, Natacha	U. du Québec à Trois-Rivières	Projet de recherche	Projet cyberJEUnes 2 : trajectoires de jeux de hasard et d'argent chez les jeunes : rôles du jeu Internet et de problématiques associées	Janvier 2018
Dufour, Magali	U. de Sherbrooke	Projet de recherche	Internet au carrefour du divertissement des jeunes : interrelations entre la cyberdépendance et les jeux de hasard et d'argent	Août 2018
Sévigny, Serge	U. Laval	Projet de recherche	Nouvelle offre de jeu : examen des caractéristiques, habitudes de jeu, trajectoires et perceptions des joueurs de Kinzo	Mai 2017
Tremblay, Joël	U. du Québec à Trois-Rivières	Projet de recherche	Étude d'efficacité de la thérapie conjugale auprès de joueurs pathologiques : point de vue des participants, suivi long terme et étude des variables prédisant l'efficacité	Février 2019
Bouchard, Stéphane	U. du Québec en Outaouais	Synthèse des connaissances	Les interventions en ligne et sur application mobile : synthèse des connaissances	Novembre 2015
Giroux, Isabelle	U. Laval	Synthèse des connaissances	La restructuration cognitive pour le traitement des joueurs pathologiques : synthèse critique des connaissances	Décembre 2015
CONCOURS 2013-2014				
Bouchard, Stéphane	U. du Québec en Outaouais	Projet de recherche	Utiliser la réalité virtuelle pour augmenter l'efficacité du traitement du jeu pathologique	Juillet 2016
Sévigny, Serge	U. Laval	Projet de recherche	Problèmes de jeu chez les joueurs de poker et joueurs d'appareils de loterie vidéo : un modèle intégratif	Novembre 2016
Vitaro, Frank	U. de Montréal	Projet de recherche	Jeux de hasard et d'argent à l'adolescence: profils-type, facteurs prédictifs et réussite scolaire	Juin 2016

¹⁰ Les rapports de recherche déposés depuis 2008 sont disponibles sur le site Web du Fonds Société et culture : <http://www.frgsc.gouv.qc.ca/fr/partenaire/rapports-de-recherche>

Kairouz, Sylvia	U. Concordia	Soutien d'infrastructure d'une équipe / Universitaire / Émergence	JEU.COM : Équipe de recherche sur les jeux de hasard et d'argent, la virtualité et la cyberdépendance	Avril 2016
Sévigny, Serge	U. Laval	Synthèse des connaissances	Les joueurs de paris sportifs : synthèse critique des connaissances	Décembre 2015
CONCOURS 2011-2012				
Brunelle, Natacha	U. du Québec à Trois-Rivières	Projet de recherche	Influence des habitudes de jeu par Internet et de problématiques associées sur l'évolution de la sévérité des habitudes de jeux de hasard et d'argent au cours de l'adolescence	Septembre 2015
Dufour, Magali	U. de Sherbrooke	Projet de recherche	Évolution des habitudes de jeu des joueurs de poker : étude de cohorte sur cinq ans	Juillet 2016
Ferland, Francine	Centre de réadaptation Ubalde-Villeneuve	Projet de recherche	Atteintes au réseau social du joueur : Impacts et conséquences	Octobre 2016
Giroux, Isabelle	U. Laval	Projet de recherche	Jeu me questionne : bonification et validation scientifique	Novembre 2015
Papineau, Élisabeth	Institut national de santé publique du Québec	Projet de recherche	Les impacts socioéconomiques attribuables aux jeux de hasard et d'argent en ligne : dimensions individuelles et collectives	Décembre 2015
Vallerand, Robert J.	U. du Québec à Montréal	Projet de recherche	Les jeux de hasard et d'argent en ligne : modèle intégratif et différences selon le sexe et l'âge	Octobre 2015
Giroux, Isabelle	U. Laval	Soutien d'infrastructure d'une équipe / Partenariat / Émergence	Jeux de hasard et d'argent - aspects fondamentaux, cliniques et socioéconomiques dans le développement et le maintien du jeu excessif	Juillet 2014
Giroux, Isabelle	U. Laval	Synthèse des connaissances	Synthèse des connaissances sur l'entrée, la persistance et l'abandon des joueurs pathologiques en traitement	Septembre 2015
CONCOURS 2009-2010				
Derevensky, Jeffrey L.	U. McGill	Projet de recherche	Participation des adolescents aux jeux vidéo et aux jeux d'argent	Août 2012
Grégoire, Philippe	U. Laval	Projet de recherche	Joueurs en ligne sur les marchés boursiers: profil et coûts sociaux	Novembre 2015
Papineau, Élisabeth	Institut national santé publique	Projet de recherche	Les modalités de commercialisation des loteries au Québec: implications sociales et de santé publique	Juillet 2012

Tremblay, Joël	U. du Québec à Trois-Rivières	Projet de recherche	Étude d'efficacité de la thérapie conjugale auprès de joueurs pathologiques.	Juin 2014
Vitaro, Frank	U. de Montréal	Projet de recherche	Les précurseurs des problèmes de jeu à l'adolescence: un modèle développemental intégré - Phase 2	Juin 2013
CONCOURS 2008-2009				
Beauregard, Valérie	U. de Montréal	Bourse doctorale	L'accessibilité, la signification et l'impact des jeux dans les pénitenciers fédéraux du Québec.	Novembre 2012
Smith, Isabelle	U. Laval	Bourse doctorale	Habitudes de jeu et connaissances des probabilités et des statistiques	Août 2011
Sévigny, Serge	U. Laval	Études exploratoires	Perceptions des joueurs de poker et développement des problèmes de jeu	Septembre 2013
Brochu, Serge	U. de Montréal	Projet de recherche	Le jeu dans l'environnement correctionnel : portrait, interprétation, impacts et enjeux	Juillet 2012
Dufour, Magali	U. de Sherbrooke	Projet de recherche	L'évolution des habitudes de jeu des joueurs de poker en ligne et en salle	Avril 2013
Giroux, Isabelle	U. Laval	Projet de recherche	Trajectoire rétrospective de jeu et influence des aspects financiers et sociaux sur la participation au jeu des adultes âgés de 55 ans et plus	Juin 2013
Séguin, Monique	U. du Québec en Outaouais	Projet de recherche	Trajectoires de vie des joueurs pathologiques : développement des difficultés et fardeau d'adversité	Juin 2012

Pour accéder aux rapports publiés avant 2007, prière de communiquer avec [Audrey Asselin](#).